



Mairie
de ROGNONAS
Code postal : 13870

L'an deux mille dix sept et le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Picarda, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2017

Objet : PLAN
D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE (PADD)

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE: 20

Yves Picarda – Robert Roux – Florent Mille – Michèle Brassart – Jacques Besson – Cécile Visserot – Jeanny Lambertin – Alexandra Arnaud – Pascal Allain – Christophe Charras – Marie-Antoinette Chabaud – Marie-José Faure – Régis Ginoux – Robert Gontier – Christiane Gras – Alain Jouval – Marc Lambert – Pierre Mercier – Yamina Moucadeau – Jean Segura

Le quorum étant réuni à 19 heures, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : 3

Madame Depraetere à Monsieur Mille – Madame Lambert à Monsieur Roux – Madame Vermare à Monsieur Picarda

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : 3

Patrick Barnoud – Barbara Lemeunier – Franck Vignaud

Monsieur Régis Ginoux est désigné secrétaire de séance.

Présents ou représentés : 23 – Participant au vote : 23 – Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération 2017/05/01 : – PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur le Maire rappelle le dossier du PADD, approuvé une première fois par délibération du 11 mai 2016. Il explique que ce document doit être modifié compte tenu du refus de l'Etat d'accepter les modifications du Plan de Prévention des Risques d'Inondation que la commune a sollicitées dans le cadre d'un recours amiable.

Le PADD est un document d'intention, définissant des orientations générales, sans traduction réglementaire précise.

Le cabinet Citadia, en charge de l'élaboration du PLU, soumet donc un nouveau document.

En préambule à la réunion du conseil, une réunion de travail avec l'ensemble des élus a eu lieu mardi 2 mai.

Monsieur le Maire évoque son récent entretien avec le directeur du SMAVD monsieur DODOLI qui lui a fait part des éléments suivants :

- Le SMAVD est concessionnaire du domaine public fluvial. Il perçoit des redevances pour l'extraction des matériaux, et pour les pistes d'accès situées sur le Domaine public fluvial.
- En ce qui concerne la présence d'entreprises sur Rognonas (Lafarge notamment) l'avantage financier pour le SMAVD est très faible.
- Le SMAVD propose d'accompagner la commune comme cela est fait avec Avignon et Châteaurenard pour la « reconquête ou réappropriation » des bords de la Durance. Monsieur Le Maire y est favorable.

(Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like P.M., F.V., C.G., F.M., R.G., M.C., P.A., and others.)

Les modifications proposées par des élus et actées par le conseil municipal sont présentées dans le tableau figurant ci-dessous.



Localisation	Texte soumis par Citadia	Texte décidé par le conseil municipal
Page 2	« Objectif 2.2.2 : envisager la délocalisation du collège à l'entrée sud-est du territoire »	« Objectif 2.2.2 : envisager la création d'une zone dédiée à l'accueil d'équipements collectifs dans une perspective de réduction du risque »
Page 6	« 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales, et la mixité sociale dans l'habitat... »	« 3° la diversité des fonctions urbaines et rurales, et la mixité sociale dans l'habitat, ainsi que la mixité fonctionnelle... » (accepté sur suggestion de Monsieur Besson)
Page 7		Rajouter un item : « Respecter le PPRI et anticiper les problèmes de ruissellement de surface qui sont un enjeu important pour la commune »
Page 8		Suite à la phrase commençant par « Le parc de logements présente un déficit en matière de logement social ... », rajouter « en particulier en T2 et T3. Il comporte beaucoup de T2 et de T3 » (suggestion de Madame Lambertin)
Page 8	« en optimisant l'enveloppe urbaine existante : secteur Pastrage, secteur Draille de Bastian, site de l'actuel collège (si délocalisation), ancien stade, ... »	« En optimisant l'enveloppe urbaine existante : nord du secteur Draille de Bastian, ancien stade Castan, route de la Montagnette, secteur des anciens établissements Pinet, ... »
Page 9	« Réserver un minimum de 35% de logements locatifs sociaux dans la production neuve... »	« Réserver globalement un minimum de 35% de logements locatifs sociaux dans la production neuve... »
Page 11	« Centre ancien / collège et place Jean Moulin/.. »	« centre ancien et place Jean Moulin.... » Supprimer collège.
Page 11	« Le maintien de la vocation commerciale du centre... »	« Le maintien de la vocation commerciale et de services du centre... »
Page 11	« Favoriser l'implantation de commerces et de services dans le secteur du collège – dans le cadre de la délocalisation de ce dernier »	« favoriser l'implantation de commerces, de services et de parking dans le centre ancien...(supprimer collège et dans le cadre de la délocalisation de ce dernier). (suggestion de Robert Gontier).
Page 12	« D'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communal »	« D'accueillir de nouvelles activités sur le territoire communal » (suggestion de Monsieur Besson)
Page 12		Monsieur Mille demande comment favoriser la venue d'entreprises, alors que les zones d'activité sont de compétence intercommunale. Monsieur le Maire lui répond que l'on tente de le faire en étant à l'écoute des entreprises, et en s'efforçant de régler leurs problèmes (stationnement sur la ZI de la Horsière, par exemple. Le fait de remplacer entreprise par activités, terme

Y.A. P.M. F.V. R.G. C.G. AT F.M. MC *ep*
 cu P.A. M.F. CC *p*

		plus large, est une bonne proposition.
Page 13	« Située au cœur de la Provence, entre Durance et Alpilles, la commune bénéficie d'un potentiel touristique important »	Supprimer le mot « important »
Page 13		A la fin de l'objectif 1.3.2, rajouter « Implantation de campings en zone verte, de fermes(s) pédagogique(s), de camping à la ferme » (suggestions de Messieurs Gontier et Ginoux). Madame Moucadeau précise que ce seront plutôt des campings à la ferme, Avignon, entre autres, disposant déjà de nombreux campings. Madame Brassart pose la question du positionnement de ces équipements, et des pistes cyclables les reliant au centre ville. L'idée de campings y compris à la ferme est une bonne idée pour aider les agriculteurs et les commerces du centre ville.
Page 13	« Permettre la réalisation et l'évolution de bâtiments nécessaires à l'activité agricole, dans le cadre d'une activité complémentaire (agritourisme, gîtes, ...) »	Rajouter à l'énumération entre parenthèses : « camping à la ferme » (suggestion de Monsieur Gontier, qui souligne l'importance de ces revenus complémentaires pour les agriculteurs)
Page 14	« Favoriser l'implantation de commerces et de services dans le secteur du collège »	« Favoriser l'implantation de commerces et de services dans le centre ancien »
Page 15	« Orientation 2.1 – favoriser les modes doux dans les déplacements de proximité, notamment dans le centre-ville et les différents secteurs de la commune »	« Orientation 2.1 – favoriser les modes doux dans les déplacements de proximité, notamment dans le centre-village et les différents secteurs de la commune » (suggestion de Monsieur Besson, qui souhaite que l'accent soit porté sur l'esprit village)
Page 15		La question de ce qu'est une ville ou un village est posée. Il est répondu qu'il n'y a pas de seuil légal de population.
Page 15	« renforcer les continuités piétonnes inter-quartiers et vers les pôles de centralités (centre village, secteur des écoles) et des équipements (parc de loisirs, gymnase, centre de loisirs, futur collège) »	Supprimer « futur collège »
Page 16	« La création d'un parking aux abords immédiats du collège »	Supprimer cette phrase
Page 16	« Objectif 2.2.2 – Envisager la délocalisation du collège à l'entrée sud-est du territoire »	Remplacer par : « Objectif 2.2.2 - Envisager la création d'une zone dédiée à l'accueil d'équipements collectifs dans une perspective de réduction du risque »
Page 16	« Envisager la délocalisation du	Remplacer par : « Envisager la création



VM. P.M. F.V. RB AS FOI MAC
 CU P-A RCF CG CC

	collège à l'entrée sud-est du territoire.... »	d'une zone dédiée à l'accueil d'équipements collectifs dans une perspective de réduction du risque »
Page 17	« De plus, l'aménagement de la nouvelle zone artisanale et du collège sur la partie sud-est du territoire va engendrer une modification paysagère de cette entrée de ville »	Phrase supprimée car plus nécessaire.
Page 18		Dans le paragraphe commençant par « dans ce cadre, la commune prévoit », rajouter un item : « La création à l'ouest de la commune d'un observatoire ornithologique » (suggestion de Monsieur Mercier, appuyée par divers conseillers et conseillères.
Page 19	« Pérenniser l'emprise de l'axe existant »	« Pérenniser et aménager l'emprise de l'axe existant »
Page 19	« Aménager une véritable liaison piétonne de découverte et de valorisation du paysage »	« Aménager une véritable liaison piétonne, deux roues et hippomobile de découverte et de valorisation du paysage »
Page 20	« Objectif 2.5.1 : Assurer l'autonomie de la commune sur la ressource en eau potable »	« Objectif 2.5.1 : Assurer l'autonomie de la commune <u>pour</u> la ressource en eau potable »
Page 20	« Objectif 2.5.2 : Limiter la vulnérabilité des personnes face au risque d'inondation »	« Objectif 2.5.2 : Limiter la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque d'inondation et la sensibilité aux eaux de ruissellement »
Page 20	« Anticipe la création de nouveaux bassins de rétention, en particulier sur la partie Est de la commune, en cohérence avec les besoins et travaux réalisés sur les autres communes »	« Anticipe la création de nouveaux bassins de rétention, dont la partie Est et le secteur Nord de la commune ».
Page 21		Plan : repositionner le forage Remplacer « envisager la délocalisation du collège.... » par « envisager la création d'une zone dédiée à l'accueil d'équipements collectifs... »
Page 22	« Une réappropriation des bords de Durance passant par la délocalisation des activités de dépôt de matériaux au nord-est du territoire, en bordure immédiate du cours d'eau »	« Une réappropriation totale ou partielle des bords de Durance en partenariat avec le SMAVD »
Page 23		Fin de page, à l'item : « Une limitation de l'imperméabilisation des sols », rajouter « afin de limiter les risques liés aux eaux de ruissellement » (proposition de Monsieur le Maire et de Robert Gontier)
Page 23		Rajouter en fin de page un item « Favoriser ou rendre obligatoire les aménagements drainants pour chaque parcelle, exemple les puits perdus »



Y.M. P.M. F.V. R.G. C.G. F.D. M.C. M.C.
 E.V. P.A. a D.D.F.
 +

		(proposition de Monsieur Gontier).
Page 23		Monsieur Gontier soulève pour la commune, les problèmes générés par les terrains qui n'ont pas de drains, en dépit de la loi. Il souligne que le problème est d'autant prégnant que le coefficient d'occupation des sols est supprimé.
Page 25	« Utiliser le site du moulin, localisé au nord de l'enveloppe urbaine, le long de l'avenue du général de Gaulle, pour en faire un lieu de production d'énergie hydraulique »	« Utiliser le site du moulin, localisé au nord de l'enveloppe urbaine, le long de l'avenue du général de Gaulle, pour en faire un site pédagogique et un lieu de production d'énergie hydraulique »
Page 25	« Promouvoir la labellisation HQE dans la future zone artisanale »	Supprimer cette phrase qui n'a plus d'intérêt.
Page 26		Concernant le site du moulin rajouter « pédagogique ».
Page 27	« Entre 2001 et 2012, ce sont environ 20 hectares de terres agricoles qui ont été artificialisées, soit environ 1,8 hectares par an. Au travers du nouveau PLU, la commune s'engage à réduire d'environ 50% la consommation des terres agricoles et naturelles »	« Entre 2001 et 2012, ce sont environ 20 hectares de terres agricoles qui ont été artificialisées, soit environ 1,8 hectares par an. Au travers du nouveau PLU, la commune s'engage à réduire la consommation des terres agricoles et naturelles ».
Page 27	« Moins de 04 hectares à l'Est (entre le village et la zone d'activité de la Horsière) pour le développement des équipements publics (stationnement, bassin de rétention et équipement scolaire) »	« Moins de 04 hectares à l'Est (entre le village et la zone d'activité de la Horsière) pour le développement des équipements publics (stationnement, bassin de rétention et équipements dédiés à l'accueil d'équipements collectifs dans une perspective de réduction du risque) »

Madame Brassart demande à ce que, conformément à ce qui était initialement prévu, les réunions sur le PLU aient lieu le soir. Monsieur Besson lui répond qu'il n'y aura plus qu'une réunion.

Il est enfin souligné que ce débat sur le PADD a duré au total deux heures.

Dans les conditions ci-dessus définies, le conseil municipal de Rognonas :

- Sous réserve de l'intégration des modifications demandées, approuve le PADD du PLU ;
- Abroge du même coup la délibération du 11 mai 2016 sur le PADD.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

ET SUIVENT LES SIGNATURES.
Fait à ROGNONAS, le 16 mai 2017
Le Maire,
Yves PICARDA.

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la publication en date du 16 mai 2017
- De la transmission au contrôle de légalité en date du 17 mai 2017

Le 16 mai 2017

Le Maire

Yves PICARDA

